



RAPPORT ANNUEL 2016

Sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets
ménagers et assimilés



SICTOM de la Région de Champagne

3 Rue Victor Bérard

39300 CHAMPAGNOLE

Tél : 03.84.52.06.64 - Fax : 03.84.52.05.91

SOMMAIRE

	Page
I - PRESENTATION DU TERRITOIRE SYNDICAL.....	1
II - LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	3
1 - LES MODES DE COLLECTE DES DECHETS.....	3
a) La collecte des ordures ménagères.....	3
b) Les collectes sélectives.....	3
c) Les déchèteries.....	5
d) Le compostage individuel.....	7
2 - LES TONNAGES ET LEUR EVOLUTION.....	9
a) La collecte en porte à porte.....	9
b) Les déchèteries.....	11
c) Récapitulatif des tonnages.....	13
III - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	15
1 - LES COUTS DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DECHETERIES..	15
a) La collecte.....	15
b) Le traitement.....	15
c) Les déchèteries.....	15
2 - LES RECETTES.....	15
a) La redevance spéciale.....	15
b) Les autres recettes de collecte.....	15
c) Les recettes des déchèteries.....	17
3 - RECAPITULATIF PAR HABITANT ET PAR TONNE.....	17
4 - L'EMPLOI.....	17
5 - AUTRES PRESTATIONS.....	17

I - PRESENTATION DU TERRITOIRE SYNDICAL

Le SICTOM de la Région de Champagnole est composé de :

- La Communauté de Communes du Comté de Grimont (21 communes)
- 48 communes (carte 1)

Soit une population de 33338 habitants sur la base du recensement INSEE 2013.

Le SICTOM de la Région de Champagnole a pour compétences la collecte et le traitement des ordures ménagères. Il assure la compétence collecte ainsi que la gestion des déchèteries et a délégué sa compétence traitement en adhérant au SYDOM du Jura

Les déchets recyclables issus du bac bleu sont triés au centre départemental de tri des ordures ménagères à Lons le Saunier, les déchets ménagers résiduels issus du bac gris sont incinérés à Lons le Saunier et les déchets non valorisables accueillis en déchèterie sont stockés au Centre de Stockage du Jura (CSJ) à Courlaoux.

Carte 1 : collectivités adhérentes au SICTOM



Tableau 1 : planning de collecte

Commune	Gris	Bleu	Commune	Gris	Bleu
Abergement le G	Lundi	Lundi SI*	Miery	Mardi	Jeudi SP
Abergement le P	Lundi	Lundi SI	Molain	Mardi	Lundi SP
Andelot en M.	Mardi	Lundi SI	Molamboz	Lundi	Lundi SI
Arbois	Mardi	Jeudi SI	Montholier	Lundi	Lundi SI
Arbois centre	Vendredi	Jeudi toutes les semaines	Montigny les A	Vendredi	Lundi SI
Ardon	Jeudi	Lundi SP*	Montrond	Mardi	Lundi SP
Les Arsures	Vendredi	Lundi SI	Mont sur Monnet	Mardi	Lundi SI
Aumont	Mardi	Lundi SP	Le Moutoux	Mardi	Lundi SI
Barretaine	Mardi	Jeudi SP	Les Nans	Mardi	Lundi SI
Bersaillin	Mardi	Lundi SP	Neuvilley	Mardi	Lundi SP
Besain	Mardi	Lundi SP	Ney	Mardi	Lundi SI
Biefmorin	Mardi	Lundi SP	Oussières	Mardi	Lundi SP
Bourg de Sirod	Mardi	Lundi SP	Le Pasquier	Mardi	Lundi SP
Brainans	Mardi	Lundi SP	Pillemoine	Mardi	Lundi SI
Buvilly	Lundi	Lundi SP	Les Planches en M.	Mardi	Lundi SI
Chamole	Mardi	Lundi SP	Les Planches près d'A.	Vendredi	Jeudi SI
Champagnole	Vendredi	Jeudi SP ou I Par secteur	Plasne	Mardi	Jeudi SP
Champagnole centre	Mardi Vendredi	Jeudi toutes les semaines	Poligny	Vendredi	Jeudi SP
Chapois	Mardi	Lundi SI	Poligny centre	Mardi Vendredi	Jeudi toutes les semaines
La Chatelaine	Mardi	Lundi SP	Pupillin	Vendredi	Jeudi SI
Chatelneuf	Mardi	Lundi SI	St Cyr Montmalin	Lundi	Lundi SI
Chausseuans	Mardi	lundi SP	St Germain en M.	Jeudi	Lundi SI
Chaux des C	Mardi	Lundi SI	Sapois	Jeudi	Lundi SP
Cize	Lundi	Lundi SI	Sirod	Mardi	Lundi SP
Crans	Mardi	Lundi SP	Supt	Mardi	Lundi SI
Crotenay	Jeudi	Lundi SP	Syam	Mardi	Lundi SP
Entre Deux M	Mardi	Lundi SI	Tourmont	Lundi	Lundi SP
Equevillon	Jeudi	Lundi SP	Vadans	Lundi	Lundi SI
La Ferté	Lundi	Lundi SI	Valempoulières	Mardi	Lundi SP
Grozon	Lundi	Jeudi SP	Vannoz	Jeudi	Lundi SP
Le Larderet	Mardi	Lundi SI	Le Vaudioux	Mardi	Lundi SI
Le Latet	Mardi	Lundi SI	Vaux sur Poligny	Mardi	Jeudi SP
Lent	Jeudi	Lundi SP	Vers en M	Mardi	Lundi SP
Loulle	Mardi	Lundi SI	Villeneuve d'Aval	Lundi	Lundi SI
Mathenay	Lundi	Lundi SI	Villers les Bois	Mardi	Lundi SP
Mesnay	Vendredi	Jeudi SI	Villette les A	Vendredi	Lundi SI

* : SP : semaine paire et SI : semaine impaire

II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 - LES MODES DE COLLECTE DES DECHETS

a) La collecte des ordures ménagères (tableau 1)

Les 33 338 habitants du SICTOM bénéficient d'une collecte en bacs individuels en porte à porte (points de regroupement) ou en bacs collectifs pour les ordures ménagères à la fréquence minimale d'un ramassage par semaine.

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie, en deux postes :

- De 4 h à 13 h 15 et de 13 h 30 à 22 h 45 (37 h/semaine) sur les secteurs d'Arbois et Poligny. Les équipes permutent tous les 15 jours.
- De 4 h 30 à 13 h 15 et de 13 h 30 à 22 h 15 (35 h/semaine) sur le secteur de Champagnole. Les équipes permutent toutes les semaines.

Les véhicules ont été achetés fin 2015 (châssis Renault VI, bennes 14 m³ et lève-conteneurs SEMAT)

IMPORTANT

Le mercredi n'est pas travaillé à l'exception du rattrapage d'un jour férié : En effet, en cas de lundi, mardi, jeudi ou vendredi férié, la collecte est décalée au mercredi.

Les chiffres-clés

- 1 communauté de communes et 48 communes (soit 69 communes au total)
- 33 338 habitants
- 3 déchèteries

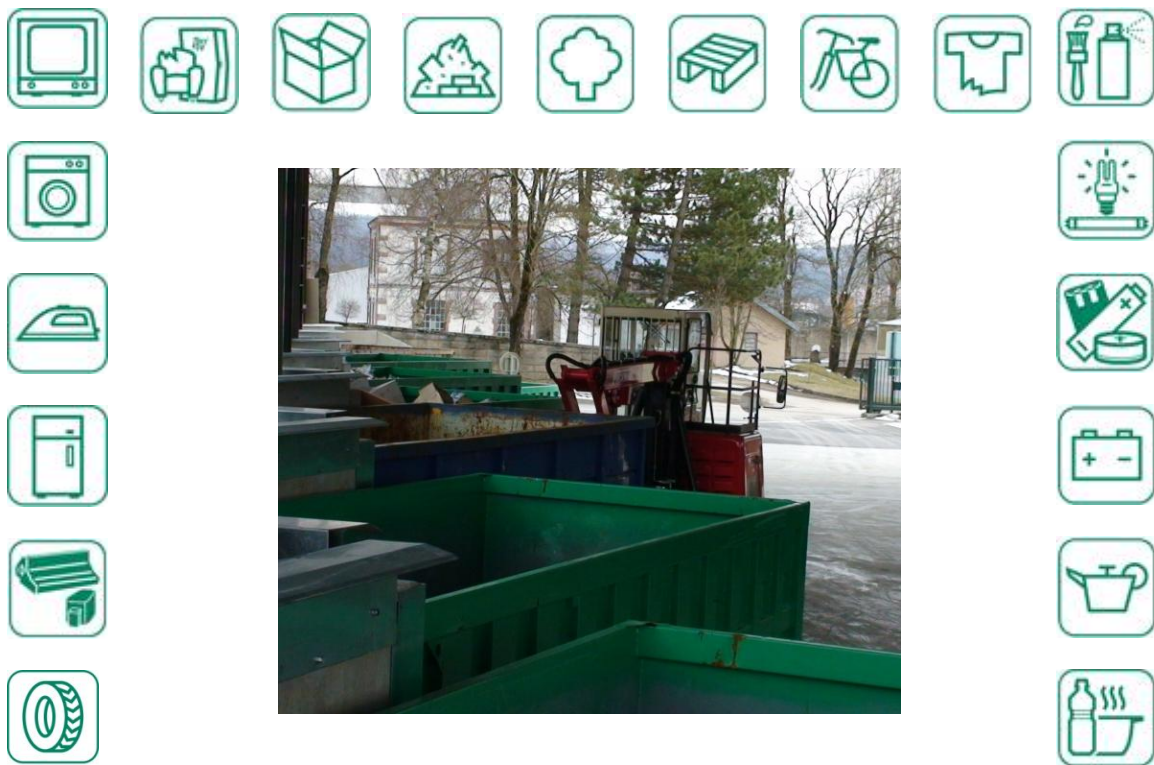
b) Les collectes sélectives (tableau 1)

La collecte des déchets issus du bac bleu (emballages recyclables et journaux magazines) est effectuée en bacs individuels en porte à porte tous les quinze jours. L'organisation est identique à celle des ordures ménagères (collecte en régie, en deux postes avec décalage en cas de jour férié)

Carte 2 : localisation des déchèteries



Illustration 1 : déchets accueillis dans les déchèteries du SICTOM



Le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs de 4 m3 majoritairement. Le ramassage est effectué par une entreprise privée prestataire du SYDOM du Jura

Schéma de la collecte au 31 décembre 2016

Matériaux	Nombre d'habitants concernés	Contenants	Mode de collecte	Fréquence
Ordures ménagères	33 338	Bacs gris individuels de 120 l, 240 l ou 340 l ou collectifs de 750 l	Points de regroupement, en régie	C1
Emballages et journaux magazines	33 338	Bacs bleus individuels de 120 l, 240 l ou 340 l	Points de regroupement, en régie	C0.5
Verre	33 338	Conteneurs 4 m3 majoritairement	Apport volontaire prestataire privé du SYDOM	Avant débordement

c) Les déchèteries (carte 2)

Le SICTOM de la Région de Champagnole offre la possibilité de se débarrasser des déchets qui ne sont pas collectés par la benne de ramassage grâce aux trois déchèteries à disposition des usagers à Arbois, Champagnole et Poligny (**carte 2**). L'accès est gratuit pour les particuliers qui sont accueillis par un gardien qualifié chargé de les conseiller pour déposer les déchets dans les bennes appropriées.

Ces déchèteries peuvent accueillir les déchets suivants : tout venant, déchets verts, toxiques, gravats, ferraille, pneumatiques, plastiques, verre, huiles, cartons, DEEE, Déchets d'ameublement (**Illustration 1**)

Horaires d'ouverture des déchèteries en 2016 :



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ARBOIS ZI de l'Ethole 03.84.37.44.55	8h - 12h30	13h30 - 18h30	8h - 12h30	13h30 - 18h30	8h - 12h30	8h - 12h 13h30 - 18 h
CHAMPAGNOLE Rue du Mt Rivel 03.84.52.42.70	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
POLIGNY Rue Denis Papin 03.84.37.39.29	13h30 - 18h30	8h - 12h 30	13h30 - 18h30	8h - 12h30	13h30 - 18h30	8h- 12h 13h30 - 18h

Illustration 2 : bon de dépôt des professionnels en déchèteries



SICTOM de la Région de CHAMPAGNOLE

BUREAU :
11, av. Eugène Herriot
B1132
55300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03 84 52 00 64
Fax 03 84 52 05 97

déchèteries :

ABRES :
21, de l'Éclaircissement
55200 ABRES
Tél. 03 84 37 44 55

CHAMPAGNOLE :
437, rue du Val - Rvd
55000 CHAMPAGNOLE
Tél. 03 84 52 42 70

POISSY :
2, rue Denis Papin
55800 FLOCHY
TEL. 03 84 37 59 29

SICTOM DE LA REGION DE CHAMPAGNOLE							
APPORT EN DÉCHÈTERIE DE :							
ENTREPRISE : _____						SCN N° 008601	
ADRESSE : _____						DATE _____	
INTERLOCUTEUR : _____						N° CAMION _____	
BOIS	CARTON	DÉCHETS VERTS	DÉEE	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT-VERRANT	AUTRES
SIGNATURE SICTOM				SIGNATURE ENTREPRISE			

L'ENTREPRISE SIGNATURE RECONNAÎT
AVOIR PRIS CONSCIENCE DU RÈGLEMENT INTERIEUR
ET S'ENGAGE À RESPECTER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

Illustration 3 : compost en bac ou en tas

Compost en bac



Compost en tas



Source : SYDOM du Jura

Les conditions d'accès sont les suivantes :

Les apports des professionnels sont payants. Le gardien remet un bon au dépositaire (illustration 2). Ce bon permet d'élaborer la facture correspondante qui sera adressée à l'entreprise.

Les apports des particuliers sont également payants à partir d'un m³ pour les gravats et de 3 m³ pour les autres déchets.

Les déchets toxiques des entreprises ne sont pas acceptés.

En raison de la fréquentation importante des déchèteries, les usagers sont invités à effectuer un tri des déchets au préalable, au moment du chargement de leur véhicule. Ceci permet un gain de temps pour tous.

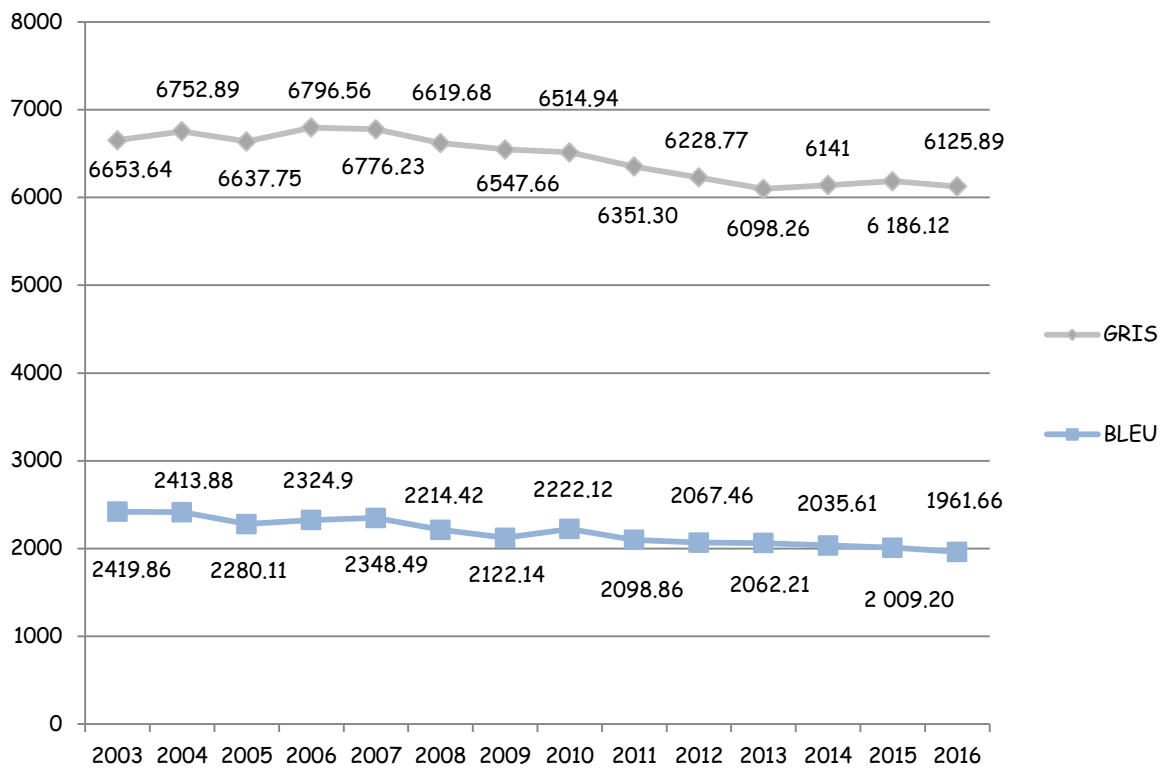
d) Le compostage individuel

Le SICTOM vend aux particuliers qui en font la demande des composteurs au prix de 15 ou 20 Euros suivant le modèle choisi.

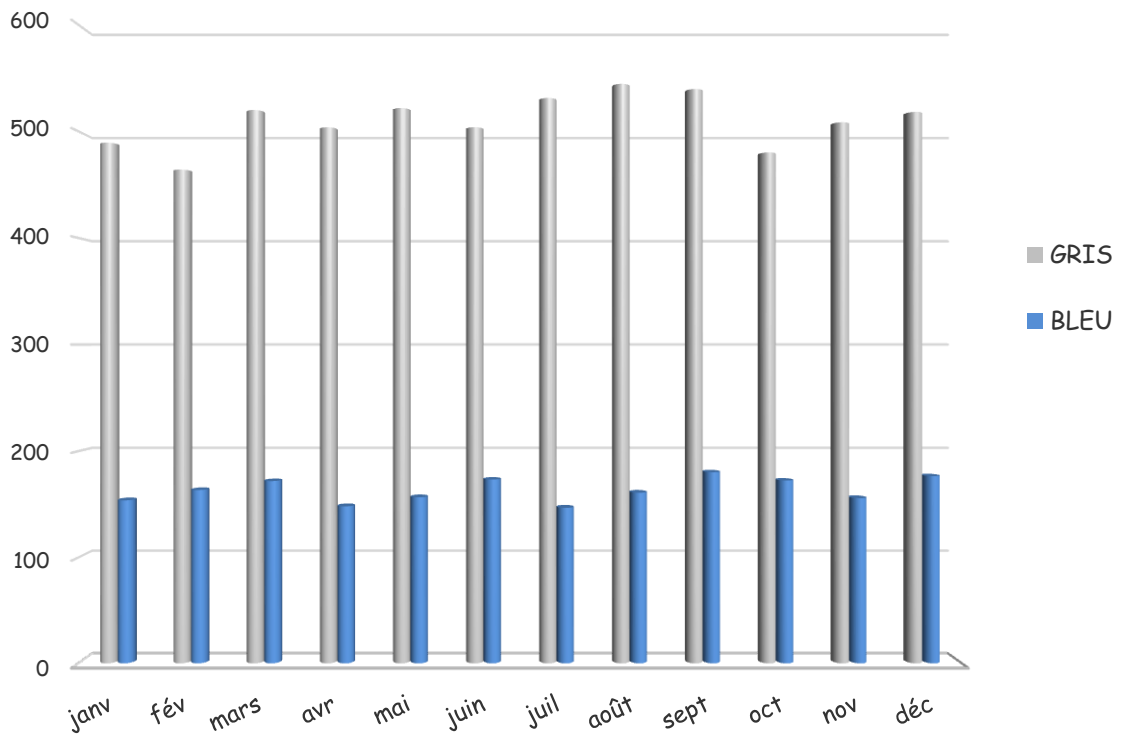
Chacun peut également pratiquer le compostage en tas. (illustration 3)



Graphique 1 : Evolution des tonnages de déchets issus des bacs gris et bleus



Graphique 2 : Apports mensuels de déchets issus des bacs gris et bleus en 2016



2 - LES TONNAGES ET LEUR EVOLUTION

a) La collecte en porte à porte

ORDURES MENAGERES LIVREES AUX QUAIS DE TRANSFERT EN 2016

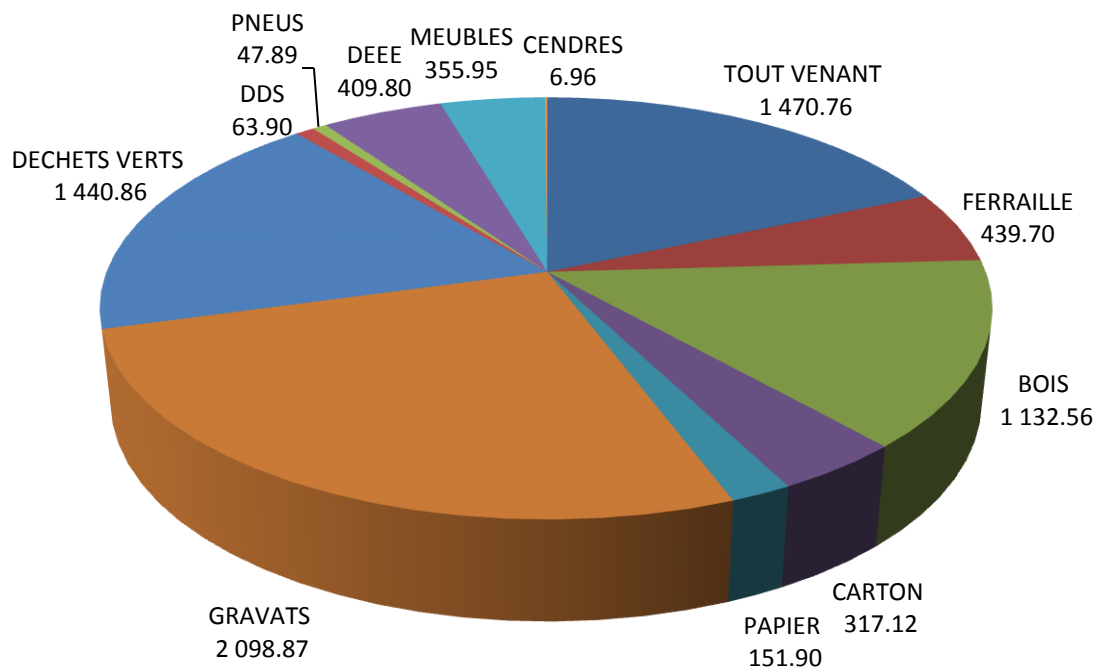
(en tonnes)

MOIS	SECTEUR DE CHAMPAGNOLE		SECTEUR ARBOIS/POLIGNY		TOTAL	
	GRIS	BLEU	GRIS	BLEU	GRIS	BLEU
Jan	261.10	83.04	228.12	70.90	489.22	153.94
Fév	244.94	90.38	219.04	73.22	463.98	163.60
Mar	278.86	91.86	241.00	80.14	519.86	172.00
Avr	262.70	80.20	241.56	68.08	504.26	148.28
Mai	269.92	86.00	253.23	70.82	523.15	156.82
Juin	272.82	93.50	230.90	79.90	503.72	173.40
Juil	282.76	79.20	248.42	67.70	531.18	146.90
Août	290.88	88.14	253.54	73.02	544.42	161.16
Sep	285.50	94.30	254.08	86.04	539.52	180.34
Oct	249.84	93.36	230.22	79.14	480.06	172.50
Nov	269.42	84.42	238.96	71.60	508.38	156.02
Déc	273.86	94.18	244.22	82.52	518.08	176.70
Sous total	3 242.60	1058.58	2 883.29	903.08	6 125.89	1 961.66
TOTAL	4 301.18		3 786.37		8 087.55	

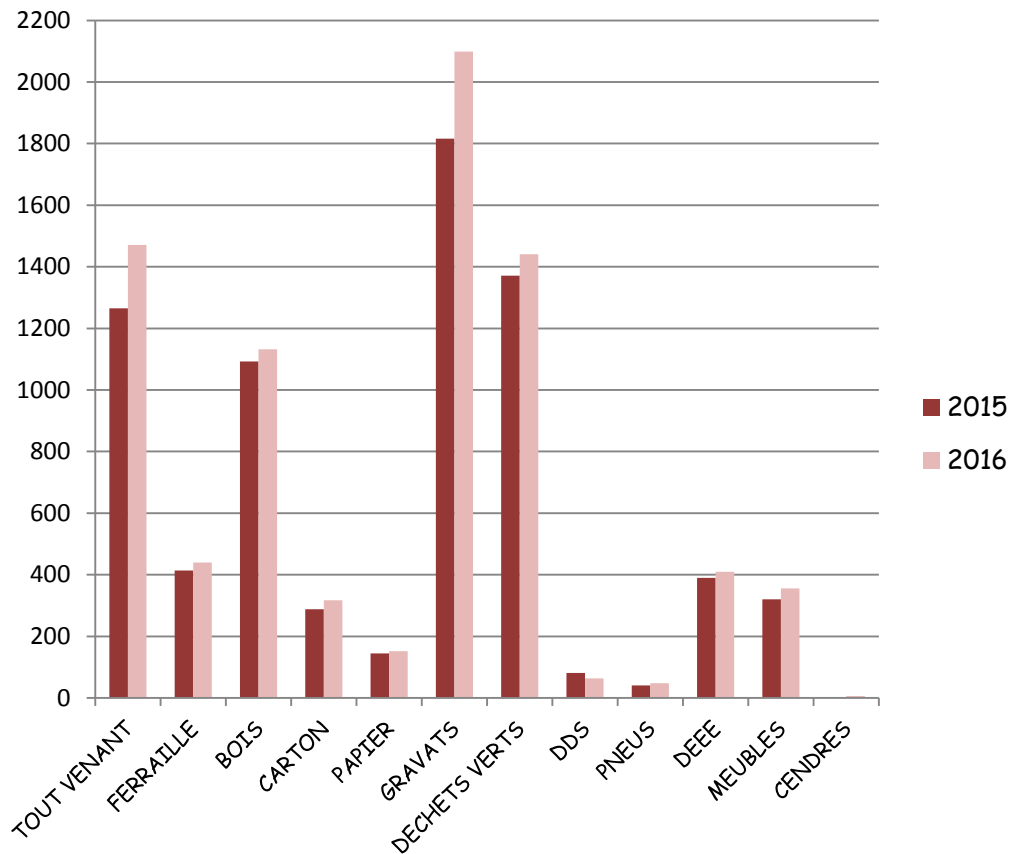
ORDURES MENAGERES EN KG PAR HABITANT

ANNEE	NOMBRE D'HABITANTS	GRIS	BLEU	TOTAL
2015	33 337	185.56	60.26	245.82
2016	33 338	183.75	58.84	242.59
Evolution		- 1.82 %	- 2.36 %	- 1.31 %

Graphique 3 : Déchets apportés sur les trois déchèteries en 2016 (en tonnes)



Graphique 4 : Evolution des tonnages collectés en déchèteries



b) Les déchèteries

DECHETS APPORTES EN DECHETERIES (en tonnes) (graphiques 3 et 4)

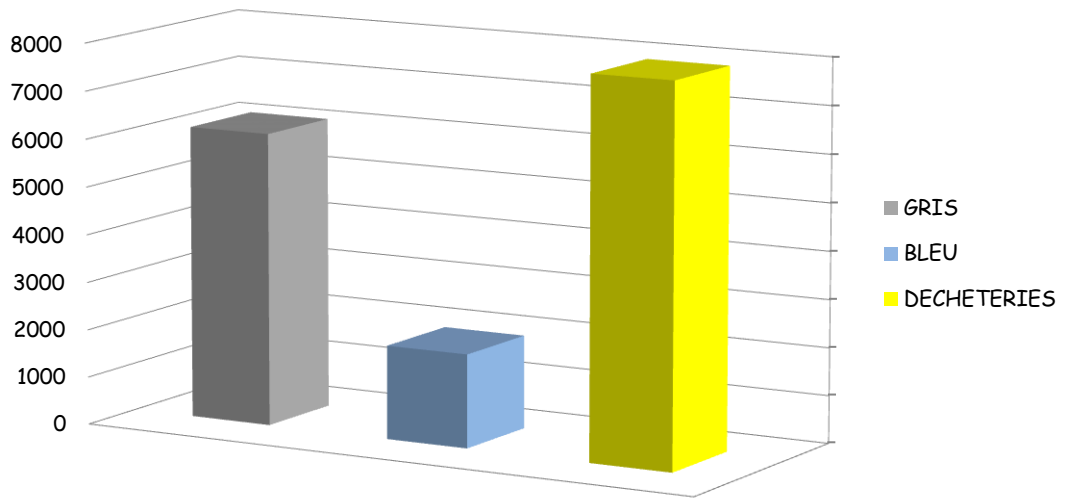
<u>DECHETS</u>	2015		2016	
	tonnes	kg / hbt	tonnes	kg/hbt
- <i>TOUT VENANT</i>	1 264.62	37.93	1 470.76	44.12
- <i>FERRAILLE</i>	414.25	12.43	439.70	13.19
- <i>BOIS</i>	1 092.50	32.77	1 132.56	33.97
- <i>CARTON</i>	287.88	8.64	317.12	9.51
- <i>PAPIER</i>	144.88	4.35	151.90	4.56
- <i>GRAVATS (1m3 = 0.8 tonne)</i>	1 815.59	54.46	2 098.87	62.96
- <i>DECHETS VERTS</i>	1 371.12	41.13	1 440.86	43.22
- <i>Déchets Dangereux des Ménages</i>	81.33	2.44	63.90	1.92
- <i>PNEUS (1 unité = 7,18kg)</i>	41.26	1.24	47.89	1.44
- <i>DEEE (hors éclairage)</i>	390.20	11.70	409.80	12.29
- <i>MEUBLES</i>	320.10	9.60	355.95	10.68
- <i>CENDRES</i>	0.00	0.00	6.96	0.21
TOTAL DECHETERIE	7 223.74	216.69	7 936.27	238.07

DETAIL DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (en tonnes)

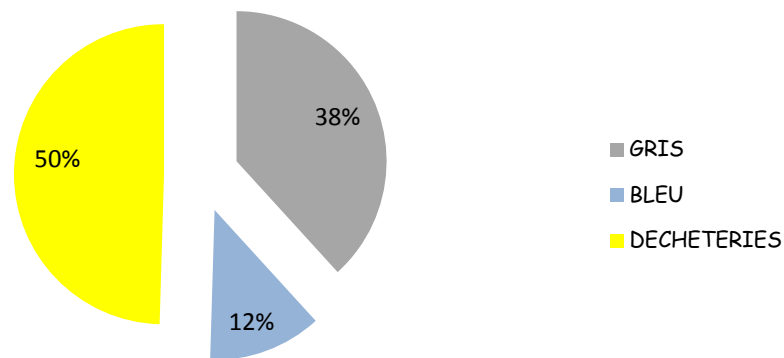
<u>DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES</u>	2015		2016	
	Tonnes	kg/hbt	Tonnes	kg/hbt
<i>PRODUITS REPRIS PAR ECO-DDS</i>	27.23	0.82	34.90	1.03
<i>PRODUITS HORS ECO-DDS</i>	28.29	0.85	12.96	0.39
<i>NEONS / LAMPES / AMPOULES</i>	1.61	0.12	0.98	0.03
<i>PILES</i>	4	0.12	2.4	0.07
<i>BATTERIES</i>	0	0	0	0
<i>HUILE VIDANGE / MINERALE</i>	14.14	0.42	5.81	0.17
<i>HUILE CUISINE / VEGETALE</i>	5.42	0.16	6.55	0.20
<i>CARTOUCHES D'ENCRE</i>	0.64	0.02	0.38	0.01

NB : Depuis 2014 l'éco-organisme Eco-DDS reprend gratuitement une partie des déchets diffus spécifiques. Toutefois son champ d'intervention ne couvre pas la totalité des produits. Un second prestataire complète donc la prestation. Toutefois l'un et l'autre ayant une classification très longue et différente des produits, il n'est pas envisageable de détailler l'ensemble dans un rapport annuel. Les informations peuvent être obtenues sur demande auprès du SICTOM.

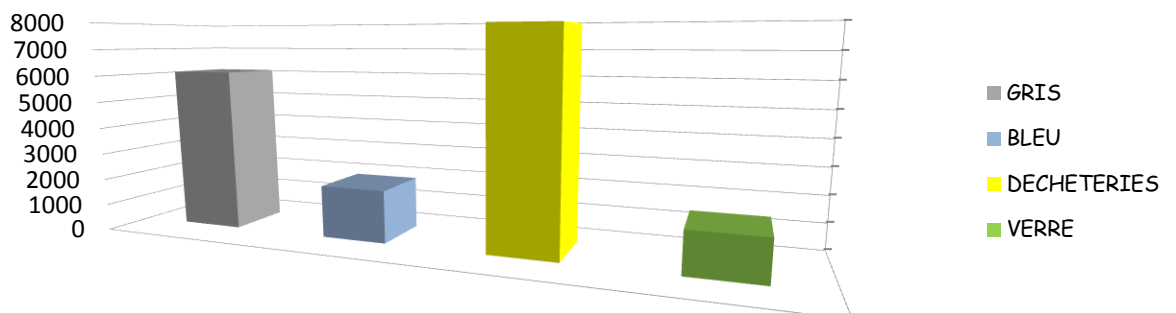
Graphique 5 : Récapitulatif des tonnages 2016 (Verre exclu)



Graphique 6 : Répartition des déchets par mode de collecte (en pourcentage) - année 2016 (verre exclu)



Graphique 7 : Récapitulatif des tonnages 2016 (Verre inclus)



c) Récapitulatif des tonnages

RECAPITULATIF DES TONNAGES ET EVOLUTION 2015/2016

(TONNAGES DE VERRE EXCLUS)

	Tonnages 2015	Ratio 2015 kg/hab/an	Tonnages 2016	Ratio 2016 kg/hab/an	Evolution du ratio 2015/2016
GRIS	6 186.12	185.56	6 125.89	183.75	- 0.98 %
BLEU	2 009.20	60.26	1 961.66	58.84	- 2.36 %
DECHETERIES	7 223.74	216.68	7 936.27	238.05	9.86 %
TOTAL	15 419.06	462.50	16 023.80	480.64	3.92 %

En 2016 la collecte des déchets issus du bac bleu représentait 12 % des tonnages, les déchèteries 50 % et la collecte des déchets issus du bac gris 38 %

RAPPEL : la collecte du verre est assurée par le SYDOM du Jura, les frais de collecte et les recettes correspondantes n'apparaissent donc pas dans le compte administratif du SICTOM de la Région de Champagnole.

Graphique 8 : Répartition des coûts de collecte pour l'année 2016

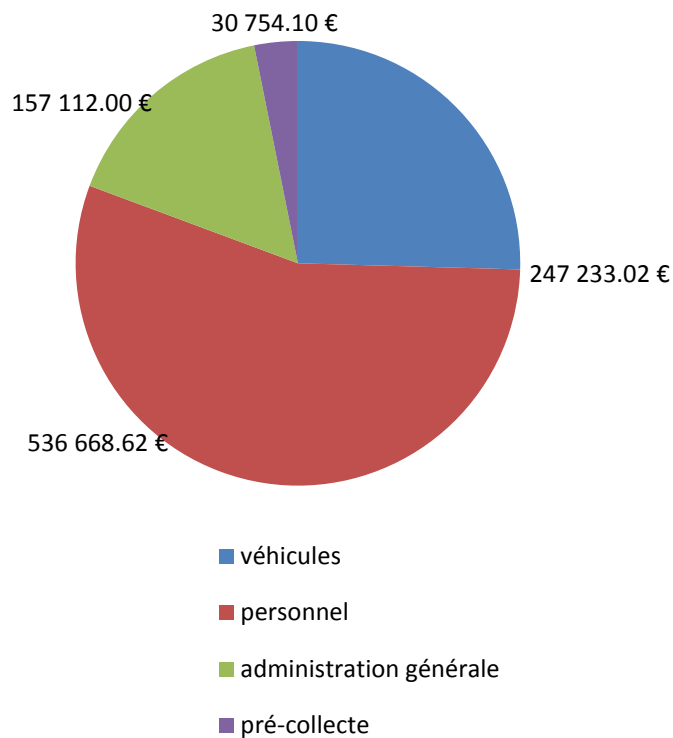
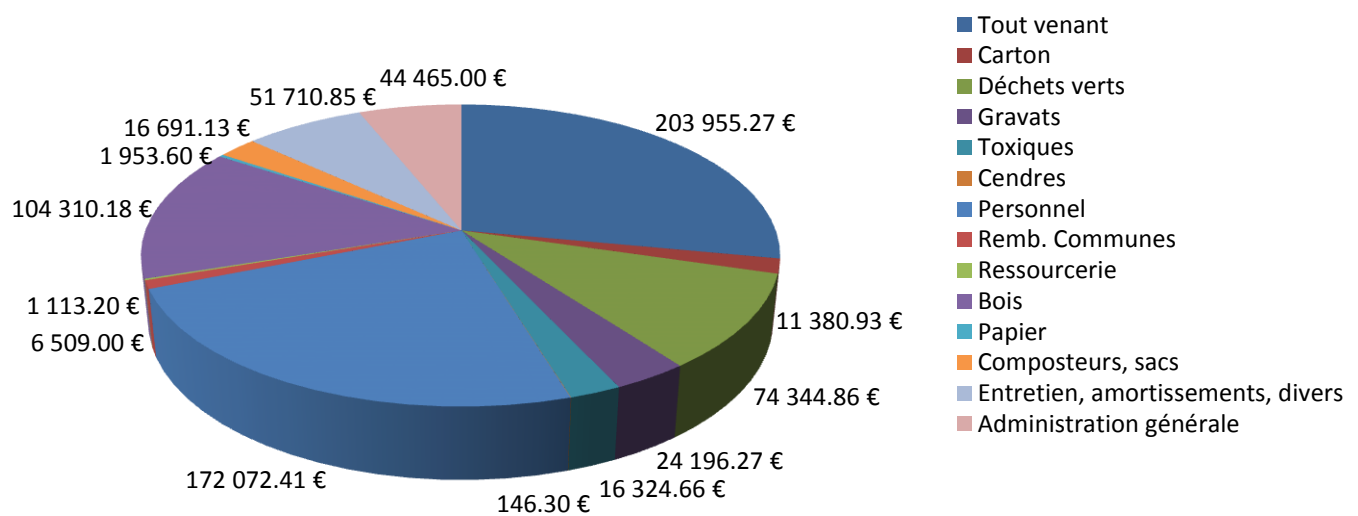


Tableau 2 : Détail des coûts de traitement 2016

MOIS	FACTURE SYDOM en €	
	GRIS	BLEU
Jan	62 620.16	9 852.16
Févr	59 389.44	10 470.40
Mar	66 542.08	11 008.00
Avr	64 545.28	9 489.92
Mai	66 963.20	10 036.48
Juin	64 476.16	11 097.60
Juil	67 991.04	9 401.60
Août	69 685.76	10 314.24
Sep	69 058.56	11 541.76
Oct	61 447.68	11 040.00
Nov	65 072.64	9 985.28
Déc	66 314.24	11 308.80
total	784 106.24	125 546.24
TOTAL	909 652.48	

Graphique 9 : Répartition des coûts des déchèteries en 2016





III - LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LES COÛTS DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DÉCHÈTERIES

a) La collecte

En 2016 les coûts de collecte s'élèvent à 971 767.74 € (graphi. 8)

Ce montant inclut :

- tous les frais afférents aux véhicules (entretien, carburant, assurance, amortissements ...)
- les frais de personnel affecté à la collecte ainsi que les remplaçants
- les frais de pré-collecte : livraison et échanges de bacs (entretien du véhicule de livraison, carburant, assurance, personnel affecté à la livraison...)
- les frais d'administration générale.

b) Le traitement

En 2016 les coûts de traitement s'élèvent à 909 642.48 € (tableau 2). Ce montant comprend le tri des déchets issus du bac bleu et l'incinération des déchets issus du bac gris. A cela doit être ajoutée la cotisation au SYDOM (100 014 €), soit un montant total de 1 009 666.48 €.

c) Les déchèteries

En 2016 les coûts des déchèteries s'élèvent à 729 173.66 €. (graphique 9)

2 - LES RECETTES

a) La redevance spéciale

En 2016 la redevance spéciale appelée auprès des professionnels lorsque les bacs mis à disposition représentent un volume égal ou supérieur à 600l s'élève à 288 882.45 €. (Rappel 289 756.66 € en 2015)

b) Les autres recettes de la collecte

Les autres recettes de la collecte sont constituées par des facturations de bacs endommagés, de productions de déchets ponctuelles lors de manifestations, de dépôts directs aux quais de transfert. En 2016 cela représente 14 095.20 €.

Tableau 3 : fréquentation des déchèteries et apports des professionnels en 2016

	CHAMPAGNOLE			ARBOIS			POLIGNY		
	visites	artisans	facturation	visites	artisans	facturation	visites	artisans	facturation
janvier	3638	36	1 182.50 €	1800	10	554.50 €	1295	31	1 234.50 €
février	3732	31	952.50 €	1699	9	278.50 €	1859	21	1 321.50 €
mars	4411	43	1 371.50 €	2010	14	877.50 €	1787	40	1 714.75 €
avril	5548	43	1 480.50 €	2313	12	697.00 €	2042	50	1 744.50 €
mai	5021	40	1 244.50 €	2205	8	326.50 €	2328	44	1 386.50 €
juin	5304	32	774.50 €	2249	13	542.50 €	3333	26	1 511.75 €
juillet	5861	31	957.00 €	2747	12	647.50 €	3545	31	1 440.75 €
août	6328	25	637.50 €	3425	9	332.00 €	2451	25	973.75 €
septembre	6074	37	1 424.50 €	2638	7	493.00 €	2748	43	1 773.88 €
octobre	5602	38	1 297.50 €	2301	11	315.50 €	3622	27	2 295.50 €
novembre	4237	57	2 170.00 €	2177	8	419.00 €	2727	27	2 388.00 €
décembre	4282	35	1 417.50 €	1794	11	516.00 €	2620	21	1 585.50 €
Total	60038	448	14 910.00 €	27358	124	5 999.50 €	30357	386	19 370.88 €



Les chiffres-clés de 2016:

- ✓ 38.24 €/hbt/an pour les ordures ménagères
- ✓ 9.60 €/hbt/an pour la collecte sélective
- ✓ 11.15 €/hbt/an pour les déchèteries
- ✓ **TOTAL : 58.99 €/hbt/an**

c) Les recettes de déchèteries

Les recettes de déchèteries se répartissent entre la facturation des apports des professionnels et la vente des matériaux (ferraille, carton, papier, déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE))

En 2016 le montant total des recettes est de 357 312.50 € (Rappel 256 744 € en 2015)

La fréquentation des déchèteries et les visites des professionnels sont mentionnées dans le tableau 3.

3 - RECAPITULATIF PAR HABITANT ET PAR TONNE

	Tonnes	Coûts de collecte	Coûts de traitement	Recettes	Total TTC	€/tonne	€/hbt
Ordures ménagères	6 125.89	736 062	784 106	245 305	1 274 863	208.11	38.24
Collecte sélective	1 961.66	235 705	125 546	41 367	319 884	163.07	9.60
Déchèteries	7 936.27	729 174		357 312	371 862	46.85	11.15
TOTAL GENERAL	16 023.80	2 610 593		643 984	1 966 609	122.73	58.99

ATTENTION : le tableau ci-dessus fait apparaître les coûts du service de collecte et des déchèteries uniquement. Il n'inclut pas les coûts de la section d'investissement, les résultats de l'année ...

4 - L'EMPLOI

Le SICTOM de la Région de Champagnole emploie :

13 agents de collecte

4 gardiens de déchèterie

3 personnes au bureau administratif

1 maître composteur

5 - AUTRES PRESTATIONS

Le SICTOM assure l'exploitation des quais de transfert pour le compte du SYDOM. Cette prestation génère deux emplois.